



Bangui, le 27 AVR 2022

**Le Ministre d'Etat, chargé de la Justice, de la  
Promotion des Droits Humains et la Bonne  
Gouvernance**

**A**

**Madame la Représentante Spéciale  
du Secrétaire Général des Nations  
Unies, Chef de Mission de la MINUSCA  
Bangui**

**Objet** : Observations du Gouvernement sur le rapport public d'enquête sur  
l'attaque de BOYO, du 6 au 13 décembre 2021, Préfecture de la  
OUAKA

Faisant suite au rapport public d'enquête de la Division des Droits de l'Homme  
de la MINUSCA sur l'attaque de BOYO, du 6 au 13 décembre 2021, Préfecture  
de la OUAKA faisant état de violation des droits de l'homme et du droit  
international humanitaire, notamment :

- meurtres de civils constitutifs de violation du droit à la vie ;
- atteinte à l'intégrité physique et mentale, traitements cruels, inhumains  
et dégradants ;
- prise d'otages ;
- pillages et destructions de propriété ;
- et déplacement forcé ;

J'ai l'honneur de formuler les observations suivantes au nom du Gouvernement  
Centrafricain :

## **I. SUR LES ELEMENTS FACTUELS ET INTRESEQUES DU RAPPORT**

Il s'agit d'un **incident impliquant deux groupes armés, en l'occurrence les groupes armés anti-balaka et UPC**, comme l'atteste les paragraphes 12 et 16 du rapport.

Le rapport désigne clairement **les auteurs matériels** de violations des Droits de l'Homme et du Droit International humanitaire répertoriées, à savoir **une faction résiduelle du groupe armé anti-balaka**.

Le responsable de ce groupe armé est identifié, en la personne du prénommé Edmond.

Les Forces Armées Centrafricaines (FACA) et les autres personnels de sécurité ne sont pas directement et matériellement intervenus dans les hostilités.

Cependant, le rapport cherche à associer les FACA et Autres personnels de sécurité à ces violations, en s'appuyant sur un **probable lien de complicité** (recrutement, la formation et le déploiement sur le terrain des hostilités) qui n'est pas corroboré par des éléments de preuve.

Aussi, de façon globale l'enquête ne répond pas aux exigences de complétude et de rigueur de preuve judiciaire.

Pour preuve, la Division des Droits de l'Homme n'a pu recueillir que 17 témoignages, ce qui est loin d'être représentatif de l'ampleur des violations décrites.

## **II. SUR LES MESURES PRISES**

Tout d'abord le Gouvernement tiens à rappeler que la République Centrafricaine reste rattacher aux idéaux universels de justice et des droits de l'homme déclinés dans les chartes, traités et accords internationaux, auxquels il a ratifié ou adhéré et garanti dans sa Constitution du 30 mars 2016.

Le Gouvernement Centrafricain reconnaît la compétence de la Cour Pénale Internationale (CPI) pour enquêter et juger les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime de génocide commis en République Centrafricaine et continue de prendre toutes mesures utiles et correctives, en vue d'une meilleure protection de la population civile.

Ensuite, contrairement aux affirmations du rapport, une enquête judiciaire est déjà enclenchée sur les faits par le Parquet du Tribunal de Grande Instance de Bambari.

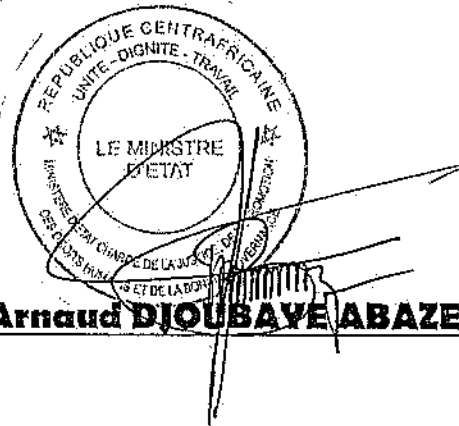


Aussi, le Gouvernement a également redoublé d'efforts afin de créer des mécanismes internes appropriés, pour traduire devant les juridictions nationales les personnes ayant commis des violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment par la pleine maturation de la Cour Pénale Spéciale (CPS), le renforcement de la chaîne pénale ainsi que la redynamisation des juridictions de droit commun et des juridictions militaires, à travers la session de la Cour martiale et la reprise des sessions criminelles des trois cours d'appel de la RCA.

Enfin, le Gouvernement sollicite formellement la collaboration de l'Unité de Police Judiciaire de la MINUSCA pour faciliter les investigations judiciaires.

Vous en souhaitant, bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante Spéciale, l'expression de ma parfaite considération.



**Dr. Arnaud DJOUBAYE ABAZENE**

**Copies:**

**SEMPR/CE.....ATCR**

**SEMPM/CG.....ATCR**

**MAE.....ATI**